



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mercredi 19 décembre 1962,
à 11 heures

Reprise de la trente-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

S O M M A I R E

	Page
Point 30 de l'ordre du jour: Programme de travail du Conseil pour 1963 (fin).....	9

Président: M. Jerzy MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Tchécoslovaquie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail du Conseil pour 1963 (E/L.976, E/L.977) [fin]

1. Le PRESIDENT attire l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général concernant la suite à donner aux questions que soulèvent les décisions prises par l'Assemblée générale au cours de sa dix-septième session, qui intéressent le Conseil économique et social (E/L.977). Il propose au Conseil de passer en revue chacune de ces décisions, telles qu'elles sont énumérées dans la note.

Il en est ainsi décidé.

a) Comité de l'habitation, de la construction et de la planification [résolution 1772 (XVII)]

2. Le PRESIDENT propose d'augmenter de trois le nombre des membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et que l'élection des 21 membres du Comité ait lieu à la session en cours au titre du point 28 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

3. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'a pas d'objection à formuler touchant la proposition d'augmenter le nombre des membres du Comité, mais sa composition devrait se fonder sur une représentation égale des trois groupes d'Etats entre lesquels le monde est divisé.

b) Nécessité d'encourager et de développer davantage le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales [résolution 1776 (XVII)]

c) Elaboration d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 1780 (XVII)]

d) Elaboration d'un projet de déclaration et d'un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse [résolution 1781 (XVII)]

e) Projets de pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme: propositions relatives à un article sur les droits de l'enfant (A/5365, projet de résolution A^{1/})

4. Le PRESIDENT propose de transmettre les résolutions en question à la Commission des droits de l'homme.

Il en est ainsi décidé.

5. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) exprime l'espoir que la session de la Commission des droits de l'homme qui doit avoir lieu à Genève ne se prolongera pas au-delà de quatre semaines.

6. Le PRESIDENT répond que le Conseil s'est borné à renvoyer les résolutions en question à la Commission des droits de l'homme mais qu'il n'a pas décidé de prolonger la durée de la prochaine session de cette commission au-delà des quatre semaines prévues. Du reste, les résolutions mentionnées aux points c et d seront d'abord renvoyées à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

f) Assistance des Nations Unies pour le progrès de la femme dans les pays en voie de développement [résolution 1777 (XVII)]

7. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question à la Commission de la condition de la femme et de la faire figurer au point 20 du projet de liste des questions proposées pour la trente-sixième session (E/L.976).

Il en est ainsi décidé.

g) Coopération internationale visant à aider au développement des moyens d'information dans les pays peu développés [résolution 1778 (XVII)]

8. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question aux commissions économiques régionales.

Il en est ainsi décidé.

h) Projet de recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages [résolution 1763 B (XVII)]

9. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question à la Commission de la condition de

^{1/} Ultérieurement résolution 1843 A (XVII) de l'Assemblée générale.

la femme et de la faire figurer au point 20 du projet de liste des questions proposées pour la trente-sixième session.

Il en est ainsi décidé.

i) *Mesures à prendre à la suite du tremblement de terre survenu en Iran [résolution 1753 (XVII)]*

10. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question au Comité de l'assistance technique.

Il en est ainsi décidé.

j) *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [résolution 1785 (XVII)]*

11. Le PRESIDENT propose au Conseil d'élargir la composition du Comité préparatoire de la Conférence, de procéder aux élections nécessaires à la session en cours, de transmettre la résolution et le mémoire explicatif (E/5316, annexe) au Comité préparatoire et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session un point intitulé "Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement". Il propose également que le Conseil donne suite à la résolution sur la base du point 5 du projet de liste des questions proposées pour la trente-sixième session.

Il en est ainsi décidé.

k) *Action des Nations Unies dans le domaine du développement industriel (A/5344, projet de résolution II^{2/})*

12. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question au comité consultatif créé en application de la résolution 873 (XXXIII) du Conseil, ainsi qu'au Comité du développement industriel. Il propose également de faire figurer la résolution au point 11 du projet de liste des questions proposées pour la trente-sixième session.

Il en est ainsi décidé.

l) *Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5344, projet de résolution XI^{3/})*

13. Le PRESIDENT propose au Conseil de transmettre la résolution en question à la Commission du commerce international des produits de base et de la faire figurer, pour qu'il y soit donné suite de façon appropriée, au point 9 du projet de liste des questions proposées pour la trente-sixième session.

Il en est ainsi décidé.

m) *Décentralisation des activités de l'ONU dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5344, projet de résolution IV^{4/})*

14. Le PRESIDENT propose au Conseil de transmettre la résolution en question aux commissions économiques régionales et de la faire figurer, ainsi que le rapport mentionné à son paragraphe 4, au point 13 du projet de liste des questions proposées pour la trente-sixième session.

Il en est ainsi décidé.

n) *Le rôle de l'ONU dans la formation du personnel technique national en vue de l'industrialisation*

^{2/} Ultérieurement résolution 1821 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{3/} Ultérieurement résolution 1829 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{4/} Ultérieurement résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale.

accélérée des pays sous-développés (A/5344, projet de résolution V^{5/})

15. Le PRESIDENT propose au Conseil de transmettre la résolution en question au Comité du développement industriel, au Comité de l'assistance technique et aux commissions économiques régionales. Il propose également que la résolution, ainsi que le rapport qui est demandé au Secrétaire général aux termes du paragraphe 2 de celle-ci, soient examinés à la trente-huitième session en 1964.

Il en est ainsi décidé.

o) *Réforme agraire (A/5344, projet de résolution X^{6/})*

16. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question aux commissions économiques régionales et d'examiner cette résolution à nouveau à la quarantième session du Conseil en 1965.

Il en est ainsi décidé.

p) *Accroissement démographique et développement économique (A/5354, projet de résolution 7)*

17. M. FRANZI (Italie), appuyé par M. PATIÑO (Colombie), fait observer que lorsque la résolution en question a été examinée par l'Assemblée générale (1197^e séance plénière), la dernière partie du paragraphe 6 du dispositif commençant par les mots "et qu'elle devrait fournir aux gouvernements, ..." a été supprimée. En conséquence, il propose que la résolution ne soit pas transmise au Comité de l'assistance technique.

Il en est ainsi décidé.

18. Le PRESIDENT propose de transmettre la résolution en question à la Commission de la population et aux commissions économiques régionales. Il propose également de faire figurer cette résolution au point 9 du projet de liste des questions à examiner à la trente-cinquième session et d'en saisir le Conseil à nouveau en 1964.

Il en est ainsi décidé.

q) *Développement de l'éducation en Afrique (A/5360, projet de résolution I^{8/})*

19. Le PRESIDENT propose de transmettre cette résolution à la Commission économique pour l'Afrique.

Il en est ainsi décidé.

r) *Envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (A/C.2/L.719 et Add.1)*

20. Le PRESIDENT fait observer que ce texte a été présenté à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale par la Bolivie et le Niger sous la forme d'un projet de résolution. Il propose, conformément à la décision de la Deuxième Commission, que le Conseil communique le projet de résolution au Comité de l'assistance technique.

Il en est ainsi décidé.

21. M. VIAUD (France) propose de joindre au texte du projet de résolution un mémoire explicatif résumant les débats auxquels il a donné lieu à la Deuxième Commission.

^{5/} Ultérieurement résolution 1824 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{6/} Ultérieurement résolution 1828 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{7/} Ultérieurement résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{8/} Ultérieurement résolution 1832 (XVII) de l'Assemblée générale.

22. Le **PRESIDENT** propose au Conseil de joindre au texte du projet de résolution le compte rendu du débat qui a eu lieu à la Deuxième Commission à ce sujet (876ème séance).

Il en est ainsi décidé.

23. M. **FINGER** (Etats-Unis d'Amérique) propose que le projet de résolution soit également envoyé au Comité spécial des dix créé en vertu de la résolution 851 (XXXII) du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

s) *Politique intégrée en matière de programmes et de budget [résolution 1797 (XVII)]*

24. Le **PRESIDENT** fait observer que le Conseil s'est déjà prononcé sur cette résolution à la séance précédente.

t) *Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement (A/5361, projet de résolution^{2/})*

25. M. **ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la première mesure pratique à prendre à ce stade pour l'application de la Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement est de transmettre cette déclaration aux différents gouvernements, aux commissions économiques régionales, aux institutions spécialisées et aux autres organes compétents des Nations Unies. Cette mesure est implicitement prévue par le texte de la Déclaration. Il convient en outre d'amplifier comme suit le titre de la question à examiner à la trente-sixième session: "Conséquences économiques et sociales du désarmement et activités des Nations Unies pour l'application de la Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement".

26. M. **FINGER** (Etats-Unis d'Amérique) serait d'accord pour transmettre un exemplaire de la Déclaration aux divers gouvernements et institutions, puisqu'ils sont appelés à y donner suite. Mais la délégation des Etats-Unis ne saurait accepter qu'on modifie en quoi que ce soit le libellé de la question. Les Etats-Unis se sont portés coauteurs avec l'Union soviétique du projet de résolution sur les aspects économiques du désarmement, qui a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale. La résolution ne prévoit de la part du Conseil et du Secrétaire général d'autres mesures que celles qui sont mentionnées dans la résolution 891 (XXXIV) du Conseil, laquelle portait pour titre: "Conséquences économiques et sociales du désarmement". La résolution votée par l'Assemblée ne comporte dans son dispositif que trois paragraphes demandant que des mesures soient prises par le Conseil ou l'Assemblée. Le paragraphe 6 s'associe simplement à la résolution 891 (XXXIV) du Conseil; le paragraphe 7 prie le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale le rapport qui sera établi comme suite à la résolution 891 (XXXIV), et le paragraphe 8 demande qu'on intensifie les efforts déployés pour mettre en œuvre la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale. Ceci ressort non seulement du texte du paragraphe proprement dit, mais également de la déclaration que le représentant des Etats-Unis a faite devant la Deuxième Commission (862ème séance) en présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs. Aucune autre inter-

prétation n'a été donnée du texte du projet avant sa mise aux voix ni devant la Deuxième Commission ni en séance plénière, et c'est sur cette interprétation de la résolution que l'unanimité s'est faite. Il est donc surprenant d'entendre M. Arkadyev s'efforcer une fois le vote acquis de donner de ce texte une interprétation entièrement différente. Il y a lieu de craindre qu'en remaniant le libellé de la question on n'ouvre la voie à de nouvelles tentatives pour déformer la signification de la décision que l'Assemblée générale a prise en la matière.

27. M. **ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) répond qu'il n'est pas question pour lui de changer l'interprétation du projet de résolution; il voudrait simplement s'assurer que des mesures concrètes seront prises pour mettre en œuvre la Déclaration. Si l'on n'a pas l'intention d'appliquer une telle déclaration, son adoption aura été vaine. La délégation des Etats-Unis souhaite apparemment dissocier les paragraphes 6 et 7 de la résolution de la Déclaration proprement dite; la délégation soviétique désire considérer la question comme un tout.

28. M. **FINGER** (Etats-Unis d'Amérique) serait partisan, soit de transmettre la Déclaration sous la forme d'un document qui serait examiné à propos de la question dont il s'agit, soit d'en faire la matière d'une subdivision de ce point.

29. Le **PRESIDENT** propose, comme suite aux différentes propositions qui ont été faites, que le Conseil tienne compte du texte de la résolution lors de l'examen du point 7 du projet de liste des questions à examiner à la trente-sixième session, intitulé: "Conséquences économiques et sociales du désarmement". Ce point comporterait une subdivision intitulée: "Activités des Nations Unies pour l'application de la Déclaration sur l'affectation à des fins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement" et la résolution serait transmise aux gouvernements, aux institutions spécialisées et aux commissions économiques régionales.

Il en est ainsi décidé.

u) *Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies (A/5344, projet de résolution VIII^{10/})*

30. Le **PRESIDENT** propose de faire figurer cette résolution, ainsi que le rapport, au point 8, b, du projet de liste des questions à examiner à la trente-sixième session, intitulé: "Financement du développement économique: création d'un fonds d'équipement des Nations Unies".

Il en est ainsi décidé.

v) *Institut de formation et de recherche des Nations Unies (A/5344, projet de résolution IX^{11/})*

31. Mme **WRIGHT** (Danemark) estime que cette résolution devrait être examinée à la trente-sixième session à propos du point 6 (Décennie des Nations Unies pour le développement), plutôt qu'à propos du point 15 (Programmes de coopération technique).

Il en est ainsi décidé.

w) *Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/5341, projet de résolution^{12/})*

^{10/} Ultérieurement résolution 1826 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{11/} Ultérieurement résolution 1827 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{12/} Ultérieurement résolution 1802 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{2/} Ultérieurement résolution 1837 (XVII) de l'Assemblée générale.

32. Le PRESIDENT propose que les rapports que l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications sont priées de présenter fassent l'objet d'une subdivision du point 16 du projet de liste des questions à examiner à la trente-sixième session (Questions relatives à la science et à la technologie), qui serait intitulée: "Coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique".

Il en est ainsi décidé.

x) *Maintien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 1783 (XVII)]*

33. Le PRESIDENT propose que le Conseil revise la composition du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à sa trente-sixième session lorsqu'il examinera, au titre du point 24, le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Il en est ainsi décidé.

y) *Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/5344/Add.1, projet de résolution modifié par le document A/L.412/Rev.2^{13/})*

z) *Inflation et développement économique (A/5344, projet de résolution XII^{14/})*

34. Le PRESIDENT propose que le Conseil examine en 1964 le rapport sur les divers aspects de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles ainsi que la résolution concernant l'inflation et le développement économique.

Il en est ainsi décidé.

35. Le PRESIDENT propose, puisque le Conseil n'est pas appelé à prendre de décision au sujet des autres résolutions sur lesquelles son attention a été attirée, qu'il se contente d'en prendre note.

Il en est ainsi décidé.

36. Le PRESIDENT déclare qu'à la suite des décisions prises à ses 1237^{ème} et 1238^{ème} séances le Conseil a terminé l'examen de son programme de base pour 1963 et arrêté l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session. Il propose de demander au Secrétariat d'établir, après consultation des délégations et des institutions spécialisées, un document indiquant l'ordre de priorité des questions à examiner à la trente-cinquième session, et, si possible, la date à laquelle elles seront examinées.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 10.

^{13/} Ultérieurement résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale.

^{14/} Ultérieurement résolution 1830 (XVII) de l'Assemblée générale.